

Bibliothèque et Archives Jean-Léon-Allie Library and Archives
Service d'archives – Archival Services

FONDS 06 – SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Zone du titre et de la mention de responsabilité / Title and statement of responsibility area	
Titre propre Title proper	Service de l'informatique et de l'enseignement à distance
Niveau de description Level of description	Fonds
Dépôt Repository	Archives de l'Université Saint-Paul
Cote de référence Reference code	AUSP-Fonds-06
Zone des dates de production / Dates of creation area	
Date(s)	Depuis 1959
Zone de description matérielle / Physical description area	
Description matérielle Physical description	
Zone de la description archivistique / Archival description area	
Nom du producteur Name of creator	<p>Université Saint-Paul. Service de l'informatique et de l'enseignement à distance (SIED)</p> <p>Rôle administratif :</p> <p>Le SIED prend soin des technologies dans les salles de classe, des serveurs, des micro-ordinateurs et laboratoires informatiques, des services téléphoniques, des réseaux de données câblé et sans fil, des services et équipements audiovisuels.</p> <p>Le mandat du Service consiste à promouvoir et à favoriser l'excellence et l'innovation dans l'apprentissage et l'enseignement. Le SIED poursuit son mandat en offrant des services de qualité qui contribuent à l'utilisation harmonieuse et efficace des outils technologiques et facilitent le travail des étudiants, du personnel enseignant et du personnel de soutien.</p>
Portée et contenu Scope and content	Le fonds porte sur l'évolution des systèmes informatiques requis pour supporter les activités d'enseignement, de recherche, de création et de gestion de l'Université. Il est composé des règlements

	et procédures de l'unité administrative, des rapports d'activités, ainsi que de documents témoignant des divers services que celui-ci dispense à sa clientèle.
Zone des notes / Notes area	
Source immédiate d'acquisition Immediate source of acquisition	Transfert administratif.
Restrictions d'accès Restrictions on access	L'accès aux documents est régi par la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i> (LAIPVP) de l'Ontario et ses règlements. Bien que certains documents soient ouverts à la consultation, les documents contenant des informations personnelles et confidentielles sont restreints à la consultation et à la reproduction. Le Service d'archives se réserve le droit de limiter l'accès aux documents fragiles ou endommagés.
Instrument de recherche Finding aids	Un répertoire de dossiers est disponible au bureau des archives.
Accroissements Accruals	D'autres versements sont attendus.
Documents connexes Related documents	Archives Deschâtelets, Maison Notre-Dame, 460-1 ^{ère} Rue, Richelieu (Québec) J3L 4B5 info@archivesdndc.com